

“ sonne, ayant été agréé de vous dans les commencements,  
“ j'avais été ravi, non-seulement de lui conserver votre  
“ bienveillance, mais aussi de le faire subsister avec quel-  
“ ques autres sujets, pour votre plus grande satisfaction.  
“ Mais maintenant qu'il n'a pu mériter la continuation de  
“ vos grâces, je lui ai mandé de se démettre de son béné-  
“ fice, en lui faisant connaître qu'il n'est pas juste d'être  
“ dans la maison d'un maître, sans son agrément, et qu'il  
“ ne pouvait espérer aucune bénédiction que dans l'union  
“ de votre charité. C'est sur ce fondement et cette ma-  
“ xime qu'est établie la maison de St. Sulpice. Elle ne se  
“ réserve d'autres droits sur les sujets qui en sortent par  
“ la vocation de messeigneurs les Prélats, que de leur  
“ faire toujours connaître la “ dépendance absolue ” où  
“ ils doivent être à leur égard, et de les reprendre de toute  
“ manière, s'ils y avaient manqué. C'est pourquoi, Mon-  
“ seigneur, dans la douleur que je souffre en voyant un  
“ des sujets de la maison, indigne de votre affection, je  
“ ressens une véritable joie de faire le sacrifice entier de  
“ ce bénéfice afin de témoigner par là, dans un de nos pre-  
“ miers établissements, que les sujets de la maison n'ont  
“ point de VIE, d'INTÉRÊT, ni de CONDUITE que dans  
“ l'obéissance de messeigneurs les Prélats.

“ Ils (les Prélats) peuvent nous appeler et nous ren-  
“ voyer quand ils le veulent, et la maison fait profession  
“ de ne RIEN ÊTRE et de ne RIEN POSSEDER, QUE  
“ DANS LEUR PURE ET SIMPLE DÉPENDANCE.  
“ L'œuvre de Dieu ne doit jamais causer rien d'incom-  
“ mode, ni de contraire à la simplicité et à la justice de  
“ l'Évangile ; et si je savais qu'il dût sortir jamais de St.  
“ Sulpice quelque sujet qui choquât les ordres de nos Sei-  
“ gneur les Prélats, ou appuya le violement de leur res-  
“ pect, je demanderais que la MAISON FUT DÉTRUITE,  
“ et DEVINT UN OBJET D'ANATHEME A LA FACE  
“ DE TOUT L'UNIVERS.

“ C'est pour ce sujet, Monseigneur, qu'ayant appris  
“ qu'il s'était passé quelque émotion et quelque mutinerie,  
“ dans la ville de Clermont, contre votre obéissance,  
“ j'écris à M. Coudere de se démettre de son bénéfice entre  
“ vos mains, purement et simplement, pour que vous en  
“ disposiez en faveur de qui il vous plaira. Nous ne  
“ devons ni violer le respect dû aux saints Prélats, ni  
“ approuver ceux qui le violent, ou souffrir qu'à notre  
“ occasion il arrive rien de pareil dans les lieux où nous  
“ sommes présents. *Si propter nos exorta est tempestas,*  
“ *dejiciamur in mare* : Il vaut bien mieux qu'on ne nous  
“ voie jamais, et qu'on n'entende plus parler de nous, que